

# CQP Démoniteur automobile confirmé

RNCP9900 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé                                                                 |
| Code(s) NSF             | 252r                                                                                                                                                                            |
| Code(s) ROME            | K2303                                                                                                                                                                           |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande                                                                                                                                                      |
| Convention collective   | 3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs) |
| Date d'enregistrement   | 22/07/2010                                                                                                                                                                      |
| Date d'échéance         | 22/07/2013                                                                                                                                                                      |

## Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le Démoniteur automobile confirmé effectue les activités techniques permettant d'organiser et réaliser le démontage des véhicules dans le respect de la réglementation relative à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité ainsi que toutes opérations de préparation visant la vente de pièces de rechange.

Concernant les activités techniques, il réalise :

- le diagnostic des organes du véhicule,
- le conditionnement du véhicule visant la mise en route,
- la rédaction de fiches de démontage / la gestion du stock,
- la mise en sécurité du véhicule avant intervention,
- la dépollution / le stockage et la gestion des produits polluants,
- le contrôle visuel / le tri / le nettoyage et l'étiquetage des pièces,
- l'identification / le démontage et le marquage des pièces.

Concernant l'organisation et la gestion de l'intervention, il :

- utilise la documentation technique,
- contrôle les informations administratives portant sur les véhicules,
- encadre une équipe,
- applique les procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des concepts et méthodes permettant de :

- évaluer l'état de fonctionnement d'un VHU,
- réaliser la dépollution d'un VHU dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement,
- préparer les pièces selon leur destination en assurant leur traçabilité,
- réaliser le démontage des pièces de réemploi dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- assurer l'organisation des activités de démontage en relation avec l'approvisionnement du magasin,

- identifier les principaux éléments d'un VHU,
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de démontage de véhicules hors d'usage.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Démonteur automobile confirmé

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                          |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Faible (2/5)                                                                             |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes   |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 650 €                                                                                  |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 14 770                                                                                   |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 29 %                                                                                     |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 28 %                                                                                     |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets                        |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

## Base légale

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| <b>Date de décision</b>                    | 22/07/2010 |
| <b>Durée de l'enregistrement</b>           | 3 ans      |
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b> | 22/07/2013 |

## Pour plus d'informations

**Fiche officielle (France Compétences)**

